



**CONSEIL DE DIRECTION**  
**98<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 8 - 10 mai 2019**

**FR**

UNIDROIT 2019  
C.D. (98) 16  
Original: anglais  
mars 2019

**Point n°18 de l'ordre du jour: Divers**

**Droit privé et développement - Coopération avec le Forum mondial sur le droit, la justice et le développement (GFLJD) et travaux éventuels futurs dans le cadre du projet "Modèle 'économique centré sur l'humain"**

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Information sur la coopération actuelle avec le GFLJD et les travaux futurs éventuels dans le cadre du projet "Modèle 'économique centré sur l'humain" (MECH)</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil est invité à prendre note des informations données</i>
<i>Mandat</i>	<i>n.a.</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>n.a.</i>

**I. Contexte**

1. Lors de la 96<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction (10-12 mai 2017), le Secrétariat a informé le Conseil des échanges en cours avec le Forum mondial sur le droit, la justice et le développement (GFLJD) portant sur la coopération et les éventuels travaux futurs dans le cadre du projet "Modèle 'économique centré sur l'humain" (MECH) <sup>1</sup>.

2. Le document du Secrétariat présentait le projet du GFLJD <sup>2</sup>, qui consistait à développer un "modèle d'entreprise centré sur l'humain" (MECH), une approche de type *tertium genus* qui conjugue potentiellement – avec la même importance – la recherche du profit avec une dimension déontologique plus forte de durabilité environnementale et sociale. Le projet vise à créer un modèle 'économique durable et pratique qui sera adopté par les entrepreneurs sur une base volontaire, dans presque tous les secteurs ou milieux d'activités, dans les pays développés comme dans les pays en développement, accompagné d'un cadre juridique et réglementaire favorable". Le projet adopte une approche holistique englobant l'ensemble du contexte nécessaire pour un 'écosystème économique' compétitif et durable, comprenant les régimes fiscaux, financiers, juridiques et réglementaires, les conditions 'de passation de marchés, le renforcement et l'encadrement des capacités.

<sup>1</sup> Voir: <https://www.unidroit.org/french/governments/councildocuments/2017session/cd-96-14-f.pdf>

<sup>2</sup> Voir: <http://www.globalforumljd.org/cops/human-centered-business-model>

3. Suite aux travaux préliminaires <sup>3</sup> du Secrétariat d'UNIDROIT en 2010 sur le régime juridique régissant les entreprises sociales, le Secrétariat a exprimé son intérêt de principe pour le projet MECH et a accueilli une Conférence le 17 février 2017 sous le patronage de l'Agence italienne pour la coopération au développement. Lors de sa 96<sup>ème</sup> session (10-12 mai 2017), le Conseil de Direction a autorisé le Secrétariat à participer au développement du projet en tant que co-responsable avec l'Université de Florence pour le Pilier II intitulé "Cadre juridique et gouvernance" <sup>4</sup> de manière compatible avec les priorités des autres projets du Programme de travail et sous réserve de fonds disponibles.

4. Lors de la 97<sup>ème</sup> session (2-4 mai 2018) du Conseil de Direction, le Secrétariat a fait rapport sur l'avancement des activités des partenaires du Projet. <sup>5</sup> En particulier, une recherche comparative a été menée par un groupe de neuf stagiaires et chercheurs coordonné par le Secrétariat sur les formes existantes et les propositions actuelles concernant le statut juridique spécifique des organisations poursuivant des objectifs sociaux dans leurs pays ou régions respectives. Cette recherche, y compris une étude analytique fondée sur un Questionnaire structuré et une Note explicative rédigés par les co-responsables, est destinée à être utilisée pour la préparation du document de recherche du Pilier.

## II. Développements depuis la 97<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction et actions futures

5. Un développement important a eu lieu en juin 2018 quand l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a accepté de coordonner l'ensemble du projet, par l'intermédiaire de son Centre de développement. Tout en laissant le projet fortement ancré au sein du GFLJD, le rôle de l'OCDE renforcera considérablement le projet et permettra des possibilités accrues de coopération avec les principaux partenaires internationaux.

6. Dans le cadre des réunions de présentation et de discussion du Modèle MECH en 2018, les 12 et 13 novembre 2018, UNIDROIT a accueilli un événement organisé en collaboration avec le Centre de développement de l'OCDE et l'Université de Florence, articulé autour de deux ateliers consacrés à un examen des documents de recherche sur les Principes directeurs (viabilité sociale et environnementale) et la gouvernance d'entreprise. Ce dernier, rédigé par le Professeur Andrea Zorzi et Mme Diletta Lenzi, avec des contributions du Secrétariat d'UNIDROIT a été publié par l'Université de Florence. <sup>6</sup> Le document a été posté sur site Internet du Forum mondial <sup>7</sup> et sera également publié par le Forum mondial/Banque mondiale dans un recueil de textes portant sur le projet. Les documents du Projet seront également distribués aux participants lors de la session du 11 avril à Washington (voir ci-dessous).

7. Le 11 avril 2019, dans le cadre des réunions de printemps du Groupe de la Banque mondiale, une session sera consacrée au thème "*Human-Centred Business Model: Sustainable Business Practices for Sustainable Development Outcomes*". Le MECH y sera présenté à un public plus large et la session débattera de la façon dont le projet peut contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations-Unies. Au cours de la session sera également analysé le rôle des cadres juridiques pour soutenir l'approche multidimensionnelle du projet MECH en vue de réaliser ces objectifs. Les intervenants seront: Mme Sandie Okoro, Première Vice-présidente et Directrice juridique du Groupe de la Banque mondiale, M. Angel Gurría, Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de

---

<sup>3</sup> Voir: <https://www.unidroit.org/french/governments/councildocuments/2010session/cd89-07add5-f.pdf>  
Elaboration d'une proposition internationale de cadre juridique pour l'entreprise sociale (ou pour un certain type d'entreprise sociale). Malgré l'intérêt du Conseil de Direction pour le projet, en raison du manqué de ressources, aucune autre activité n'a été entreprise par le Secrétariat dans ce domaine.

<sup>4</sup> Comme décrit dans la le Projet de Note conceptuelle, les objectifs du Pilier II sont: "identification du modèle opérationnel juridique et réglementaire; développer des plans de gouvernance qui assurent la réalisation d'objectifs autres que le profit; développer des stratégies de conformité et de surveillance pour contrôler l'application du modèle juridique au sein de la gouvernance de l'entreprise; développer des projets de dispositions pouvant être intégrées aux chartes des ECH (*entreprises centrées sur l'Humain*)".

<sup>5</sup> Voir: <https://www.unidroit.org/french/governments/councildocuments/2018session/cd-97-16-f.pdf>

<sup>6</sup> Andrea Zorzi and Diletta Lenzi, *The HCBM and the Hybrid Business Forms: A Primer and a Roadmap*, Working Paper N. 13/2019, DISEI, Università degli Studi di Firenze.

<sup>7</sup> Voir: <http://www.globalforumijd.org/cops/human-centered-business-model>

développement économiques, Mme Pascale Dubois, Vice-présidente, Déontologie institutionnelle, Groupe de la Banque mondiale, Mme Odile Renaud-Basso, Directrice générale, Trésor français, et M. Frédéric Samama, Directeur adjoint du segment Clientèle Institutionnelle et Entités Souveraines de Amundi, modèrera la session.

### **III. Action demandée**

8. *Le Conseil de Direction est invité à autoriser le Secrétariat à poursuivre le suivi du projet MECH et à collaborer à son développement, de manière compatible avec les autres activités prioritaires du Programme de travail.*